

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2023

n° 072-23

Objet : *RS - Passation d'un avenant au marché 220091 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) - Secteur du carrefour Pré Pagnon / Belle Eau à Chambéry*

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 072-23

objet **RS - Passation d'un avenant au marché 220091 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) - Secteur du carrefour Pré Pagnon / Belle Eau à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 130-22, l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10), dans le secteur du carrefour Pré Pagnon / Belle Eau à Chambéry.

Les travaux ont été allotés et attribués comme suit :

- lot n° 1 : groupement PL Favier/SAS Blondet, pour un montant total de 207 006,50 € HT,
- lot n°2 : groupement Siorat/Moulin TP, avec la prestation supplémentaire éventuelle n° 1 (réalisation des enrobés sur la RD10 de nuit avec route barrée et mise en place d'une déviation), pour un total de 145 391,46 € HT.

Le présent avenant concerne le lot n° 1 (VRD).

Durant l'exécution des travaux, des modifications ont été apportées par le maître d'ouvrage nécessitant la modification à la hausse et à la baisse de certaines quantités prévues dans les marchés initiaux, d'une part, et la création de prix nouveaux pour réaliser des prestations supplémentaires, d'autre part.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires en apportant la justification de ces prix nouveaux et d'augmenter la masse financière du marché 220091.

La nouvelle économie du marché 220091 est donc :

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	207 006,50 €	41 401,30 €	248 407,80 €
Avenant n° 1	16 241,60 €	3 248,32 €	19 489,92 €
Marché après avenant n° 1	223 248,10 €	44 649,62 €	267 897,72 €

Le montant de l'avenant au marché de travaux s'élève à 16 241,60 € HT correspondant à une augmentation de 7,85 % du montant initial.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 130-22 du Bureau du 26 septembre 2022 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) dans le secteur du carrefour Pré Pagnon / Belle Eau à Chambéry,

Vu le marché de travaux 220091,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux 220091 concernant le lot 1 des travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) dans le secteur du carrefour Pré Pagnon / Belle Eau à Chambéry, pour un montant de 16 241,60 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **072-23**

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant au marché 220091 relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue des Landiers (RD10) - Secteur du carrefour Pré Pagnon / Belle Eau à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 20 juin 2023

Annexe(s) : Avenant 1 Marché 220091 Avenue des Landiers Lot1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230620-lmc1H29528H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29528H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 20 juin 2023

Publication sur le site internet: mardi 20 juin 2023